



Règlement du Concours de Storyboard MangaRun Lycées & Collèges 2024-2025

Article 1 : Objet du concours

Le concours de storyboard "Un Yōkai dans mon collège/lycée" invite les élèves de l'île de La Réunion participant à MangaRun, à créer une ou plusieurs planches de bande dessinée inspirées des codes du manga, sur le thème des Yōkai, en imaginant une histoire se déroulant dans leur collège ou lycée. Les participants peuvent s'inspirer de leur création pour le concours de dessin sur les Yōkai réunionnais ou bien créer un tout nouveau Yōkai spécialement pour ce concours.

Article 2 : Thème du concours

"Un Yōkai dans mon collège/lycée"

Les participants doivent imaginer un Yōkai qui fait son apparition dans leur collège ou lycée et développer une histoire autour de cet événement. Les Yōkai peuvent être inspirés des créatures traditionnelles réunionnaises ou des Yōkai japonais, ou bien totalement inventés. La créativité est essentielle !

Définition Yōkai :

"Êtres surnaturels issus du folklore japonais, englobant esprits, fantômes, monstres, démons et divinités mineures".

Ex : le Kitsune (Renard à 9 queues)

La Langue Française. Yōkai. La Langue Française, 2024. Disponible sur : <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/yokai> (consulté le 08/09/2024)

Article 3 : Format et nombre de planches :

Les participants doivent créer une série de 1 à 5 planches de storyboard.

- 1 planche correspond à une seule page de bande dessinée.
- Les planches doivent respecter un format standard de A4 (21 cm x 29,7 cm).
- Les participants peuvent choisir le nombre de planches en fonction de leur histoire, mais la création ne doit pas dépasser 5 planches.

Article 4. Contenu des planches :

Les histoires doivent inclure :

- Un Yōkai (japonais, réunionnais, inventé par le participant).
- Un cadre scolaire (dans le collège/lycée, au CDI, à la cantine, dans la cour, etc.).
- Une intrigue liée à l'apparition du Yōkai et à l'interaction avec les élèves ou les personnels de l'établissement.

Les œuvres doivent intégrer des codes du manga :

Les planches doivent être créées avec le sens de lecture de manga :

- Le sens de lecture se fait de droite à gauche (comme dans les mangas traditionnels).
- Les bulles de dialogue et les cases doivent également respecter ce sens.
- L'organisation des planches et le placement des éléments doivent être pensés en conséquence pour permettre une lecture fluide de droite à gauche.

Exemples :

- Des expressions exagérées et des effets visuels (comme des lignes d'action, des effets de vitesse, des grosses gouttes de sueur pour exprimer la nervosité, des visages déformés en réaction à des émotions fortes, etc.).
- L'usage d'un noir et blanc avec un travail de trames et d'ombrages pour donner du relief et du dynamisme à l'histoire.

Article 5 : Critères de sélection :

Les œuvres seront jugées selon les critères suivants :

- **Créativité** : L'originalité du Yōkai et de l'histoire.
- **Qualité artistique** : La mise en scène, l'utilisation de l'espace sur la planche, et la lisibilité des dessins.
- **Cohérence** : L'histoire doit être fluide et logique, avec un début, un développement et une conclusion.
- **Respect du thème** : Le Yōkai doit être l'élément central de l'histoire et le collège/lycée doit jouer un rôle important dans l'intrigue.
- **Intégration des codes du manga** : L'utilisation des codes du manga (comme le sens de lecture, les expressions, les effets visuels, ...) sera particulièrement valorisée.

Article 6 : Conditions de participation et modalités:

- Le concours est ouvert aux élèves de La Réunion (collège, lycée).
- Chaque participant peut soumettre une seule œuvre (jusqu'à 5 planches).
- Les œuvres doivent être créées uniquement par le participant, soit à la main (dessin traditionnel), soit à l'aide d'outils de dessin numériques (Les œuvres générées par IA (intelligence artificielle) ne sont pas autorisées).
- Le plagiat est strictement interdit, et toute participation impliquant du plagiat sera automatiquement éliminée.
- Les participants devront fournir obligatoirement l'autorisation (parentale pour les mineurs) dûment remplie et signée avec leur dessin. Dans le cas contraire, leur participation au concours ne sera pas considérée comme valide.
- La soumission des documents (planche(s) et autorisation) doit être effectuée par un enseignant ou personnel de l'établissement participant.
- Les œuvres doivent être scannées et envoyées par courrier électronique à mangarun@mangarun.re avant la date limite.
- Les œuvres doivent être envoyées en format PDF ou image (.jpg ou .png) (10 Mo maximum par email).
- Chaque fichier doit comporter le nom de son établissement, le NOM Prénom du participant :
Ex : LYC_GeorgesBrassens_DUBARD_Aurore_storyboard

Article 7. Prix et récompenses :

Des prix seront attribués aux 3 meilleures œuvres désignées par le jury + un coup de cœur de l'organisatrice :

- Les gagnants recevront des prix ainsi que des certificats de participation.
- Les noms des lauréats seront communiqués sur le site Mangarun.re ainsi que par email à l'ensemble des établissements participants.

Prix Collège

- 1er prix : 40 €
- 2ème prix : 25 €
- 3ème prix : 15 €

◦ Coup de cœur organisatrice : Box cadeau

Prix Lycée

- 1er prix : 40 €
- 2ème prix : 25 €
- 3ème prix : 15 €

◦ Coup de cœur organisatrice : Box cadeau

Article 8 : Jury et sélection des lauréats

1. Le jury sera désigné par l'organisateur du concours, il pourra être composé de professionnels et d'amateurs.
2. Les critères de sélection incluront la créativité, l'originalité, le respect du thème, la qualité artistique et l'effort fourni.
3. Huit lauréats seront sélectionnés parmi l'ensemble des participations : 4 en collège et 4 en lycée.

Article 9 : Droit d'auteur et autorisation de diffusion :

- En participant au concours, les participants acceptent que leurs œuvres puissent être utilisées à des fins de diffusion (expositions, publications, réseaux sociaux) en lien avec le concours, tout en respectant leur droit d'auteur.
- Les œuvres soumises ne doivent pas enfreindre les droits d'auteur d'autres artistes ou créateurs.

Article 10 : Dates importantes :

- Date limite d'envoi des planches : 19 avril 2025.
- Annonce des résultats : mai 2025 (date à venir)
- Remise des prix : Fin mai 2025 (lors de la remise des prix si elle a lieu, ou avant la fin de l'année scolaire).

Article 11 : Remarques :

- Pour toute question, les participants peuvent contacter l'organisatrice du concours Aurore DUBARD par email : mangarun@mangarun.re

Le 15 décembre 2024

Organisatrice : Aurore DUBARD

Site : <https://www.mangarun.re/>

